

## Plan « France Relance » : « Ce plan sera totalement évolutif, car la situation n'est pas stabilisée »



François-Xavier Brunet, président de la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées

D'un côté, des aides aux entreprises fortement fragilisées par la crise. De l'autre, la menace persistante, « une incertitude absolue » selon les termes du président de la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées. François-Xavier Brunet répond à nos questions en se gardant bien de tout pronostic. Espérant pour bientôt le soutien des pouvoirs publics, aux entreprises lourdaises particulièrement impactées.

Le 3 septembre, le Premier Ministre a présenté le plan « France Relance » pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Les moyens consacrés par la France et l'Europe sont conséquents : 100 milliards d'euros (soit un tiers du budget de l'Etat), dont 40 % financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les états membres jusqu'en 2026 et remboursables jusqu'en 2058. Nous l'avons sollicité en plein confinement. 6 mois plus tard dans le contexte que l'on connaît, l'incertitude demeure dans le monde de l'entreprise. Les aides déployées suffiront-elles à maintenir le cap ?

Eléments de réponse avec François-Xavier Brunet, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes et Hautes-Pyrénées.

**La Montagne : Un premier comité départemental a lieu ce vendredi 23 octobre à la CCI. Quelles sont**

### les déclinaisons locales du plan « France Relance » ?

**François-Xavier Brunet :** Il n'y a pas de mesures spécifiques locales, même si certaines de ces mesures répondent plus particulièrement à notre économie. Sur le plan industriel par exemple, nous sommes plus impactés que d'autres territoires français, conséquence directe de la baisse de fréquence de l'industrie aéronautique. Et sur le plan de l'hôtellerie et du tourisme, nous sommes bien évidemment sensibles à la situation extrêmement alarmante qui prévaut à Lourdes.

**Suite à la table ronde en préfecture sur la situation des saisonniers lourdaises, le préfet des Hautes-Pyrénées a déclaré que « les opportunités de formation et d'embauche ne manquent pas dans un département qui résiste**

### bien sur le plan économique ». Est-ce le cas ?

Je ne ferai pas de commentaires, mais je précise que la CCI était représentée à cette table ronde par Christian Gélis, élu et président de l'UMIH. Nous sommes extrêmement attentifs à la situation des saisonniers lourdaises, aux conséquences sociales et à la nécessité de les accompagner le mieux possible. Nous devons faire très

attention : lorsque la situation redeviendra normale à Lourdes, lorsque l'activité hôtelière pourra reprendre, il est impératif que les entreprises puissent retrouver des salariés saisonniers. Je veux attirer l'attention sur la nécessité d'accompagner ces salariés pour qu'ils puissent retrouver dans leur grande majorité, les emplois saisonniers auxquels ils sont attachés pour avoir développé au fil du temps, un grand nombre de compétences et de savoir-faire. A ce propos je renouvelle ma confiance, mon soutien et mon engagement déterminé aux côtés de l'ensemble des socio-professionnels, hôteliers, restaurateurs, commerçants, transporteurs, qui sont actuellement confrontés à une interruption de leur activité, qui pourrait quasiment durer trente mois. Il faut être lucide : les crises servent à revisiter le modèle, mais aussi à ne pas se perdre dans des illusions baroques. Lourdes peut se diversifier, mais restera essentiellement connue pour son sanctuaire marial. Cette image est une richesse, ne cherchons pas à la diluer.

**« Nous sommes dans une situation totalement inédite, d'une violence économique inouïe »**

### Les aides publiques massives suffiront-elles à sauver toutes les entreprises ?

Probablement pas. Les mesures d'accompagnement mises en place au printemps pour faire face à l'ar-

### Entreprises industrielles, « des moyens sans précédent pour soutenir le secteur »

La 3ème loi de finances rectificative adoptée par le Parlement en juillet dernier permet de mettre en œuvre dès à présent près de 800 millions d'euros dès 2020 pour des dispositifs de soutien à l'industrie qui s'inscrivent dans les priorités de la relance. Au total, sur la période 2020-2022, France Relance mobilisera près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie. Pour aider les chefs d'entreprises industrielles à se saisir pleinement de ces dispositifs de soutien et d'accompagnement, la Direction générale des Entreprises du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, a publié le 22 septembre un guide rassemblant l'ensemble des mesures mobilisables par les TPE, PME et les ETI industrielles pour les soutenir dans la reprise de leur activité. Ces dispositifs sont ceux déployés par l'Etat et ses opérateurs et sont complémentaires de ceux mis en place par les collectivités et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Ce guide, qui sera régulièrement actualisé, vise à répondre aux préoccupations concrètes des chefs d'entreprises, notamment en matière d'aide au financement, de transition numérique et écologique, de soutien à l'innovation, de développement de nouvelles productions en France, de développement à l'export, de conseil, etc. Guide à télécharger sur [www.tarbes.cci.fr](http://www.tarbes.cci.fr).

rêt quasi-total d'activité étaient bien calibrées. Ensuite, le gouvernement a annoncé fin août un plan de relance pour accompagner la reprise de l'activité. Or, aujourd'hui, plane une incertitude à laquelle personne ne peut répondre. Sommes-nous dans la relance ? Sommes-nous encore au stade du sauvetage ? Nul ne le sait... C'est la première fois que nous sommes confrontés à une pandémie de cette ampleur, dont personne ne maîtrise les tenants et les aboutissants. Je ne pourrai répondre à votre question, que le jour où nous saurons à quel moment se situe le terme de la crise sanitaire. Nous sommes encore au cœur de l'épreuve, impossible de dresser un bilan.

**Pour résister, continuer à investir, les entreprises industrielles peuvent solliciter des aides de différentes nature (lire encadré page 8). Quel est le rôle de la CCI ?**

Son rôle est atypique. La CCI n'est pas un guichet de distribution d'aides financières, mais un dispositif d'accompagnement. A ce titre, nos conseillers aident les chefs d'entreprise à établir le diagnostic le plus fin possible de leur situation par rapport à la crise. Ils sont informés sur les différents dispositifs déployés par l'Etat, la Région, et la CCI les aide à monter les dossiers. A ce sujet, nous menons sous la houlette de la ministre de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher et de la direction générale des entreprises, une campagne d'appels à destination des entreprises industrielles pour les informer de l'ensemble des aides et les orienter vers les guichets correspondants.

Sur les 130 entreprises industrielles dans le département, deux-tiers ont déjà été appelées. Les situations de crise exceptionnelle, comme celle que nous traversons aujourd'hui, doivent être l'occasion de revisiter les modèles, en tout cas de les adapter. D'autre part, la CCI intervient tout particulièrement auprès des commerçants, indépendants et petites entreprises, pour les aider, à partir d'un diagnostic, à effectuer leur transition numérique et écologique, deux des facteurs de réussite de la relance dans les semaines, les mois qui viennent.

**Les entreprises sont-elles réactives ?**

Oui, elles sont en attente. On n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes car les enjeux nous dépassent tous, on ne maîtrise pas le processus complet. On ne saura qu'à la fin, l'ampleur de la crise et ses conséquences. Malgré tout, le territoire a des atouts : notamment son industrie ferroviaire – je pense au projet de réouverture de la voie ferrée entre Tarbes et Bagnères pour permettre le développement de CAF-France, à Alstom également porteur de projets importants. On parlait de la souffrance de Lourdes... néanmoins la saison estivale s'est bien passée sur le territoire pyrénéen, et nous fondons beaucoup d'espoirs sur la saison hivernale. Ce sont des facteurs de relance qu'il faut accompagner pour se renforcer, se structurer.

**Etes-vous surpris par l'adaptabilité des entreprises ?**

Elle ne me surprend pas, je la connais. Le propre de l'entrepreneur est de ne rien tenir pour ac-

**« Industrie du futur », pour basculer vers l'industrie 4.0**

Jusqu'au 31 décembre 2022, le programme d'accompagnement des entreprises « Industrie du futur » (il s'adresse aux TPE, PME, ETI industrielles dans tous les secteurs industriels) se passe en deux phases : un accompagnement court de 5 jours fondé sur un diagnostic, avec rapport et préconisations (intégralement financé par la Région), et un accompagnement sur mesure jusqu'à 25 jours supplémentaires, subventionné à 50 % par la Région (plafonné à 1200 euros HT par jour, soit 15 000 euros maximum par entreprise). Informations [www.hubentreprendre.laregion.fr](http://www.hubentreprendre.laregion.fr)

quis, de savoir que tout est fragile et qu'il faut recommencer tous les jours. C'est un exemple de créativité permanente. Certains malheureusement, sont confrontés à un effondrement ou une disparition de leurs marchés, les obligeant à rapidement chercher de nouveaux marchés, développer de nouveaux produits... tout cela ne se fait pas en un claquement de doigts.

**Certains chefs d'entreprise ont eu recours au PGE (Prêt garanti par l'Etat), dont les premières échéances de remboursement arrivent en mars avril 2021. Est-ce à ce moment-là, que les effets de la crise se feront le plus sentir ?**

Bruno Le Maire l'a annoncé la semaine dernière : l'Etat prolonge de 6 mois le dispositif des prêts garantis (30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020), et les entreprises en difficulté pourront également demander un éventuel report des remboursements au-delà de la première année. En ce qui nous concerne, nous travaillons étroitement avec le Tribunal de commerce, le préfet, les experts comptables. Il faut être

en veille, et je suis convaincu qu'on trouvera des solutions.

**Florence VERGÉLY**

*A savoir : contre l'avis du rapporteur LREM, les députés ont voté mercredi 7 octobre en commission un amendement pour éviter aux Chambres de commerce une diminution de 100 millions d'euros de leurs moyens. Les LR ont poussé pour préserver leur budget, soutenus par quelques voix dans la majorité. La mesure, dans le cadre du projet de loi de finances, devra toutefois être à nouveau votée en séance pour être adoptée. Le ministre des Finances précise d'autre part que les CCI ont bénéficié en 2020 d'une restitution de taxes de 30 millions d'euros avec « la suppression du prélèvement France Télécom » et qu'elles ont également perçu 100 millions pour « appuyer leurs actions d'accompagnement des TPE et des PME dans le cadre de la crise sanitaire ». Mais pour les Chambres de commerce, la baisse de leur plafond de ressources est « totalement incohérente avec l'ambition affichée par le plan de relance et compromet sa mise en œuvre dans la proximité des territoires, au plus près des entreprises ».*

**En bref....**

**Renouvellement du programme « J'entreprends HA-PY »**

Lancé pour la première fois en 2018, le programme « J'entreprends HA-PY » associe le Département et la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) pour permettre à des allocataires du RSA de créer leur propre entreprise. Ces derniers bénéficient d'un accompagnement intensif d'une durée de 6 mois. La première édition a abouti en 2019 à la création de 12 activités pour 15 participants (dont 2 retours à l'emploi salarié). La deuxième édition a permis la création de 8 entreprises pour 17 participants. 7 projets sont en cours de finalisation et un participant a retrouvé un emploi au cours de la formation. Face au bilan positif de ces deux dernières promotions, le dispositif « J'entreprends HA-PY » est reconduit entre le Département et la SHEM pour la période 2020-2021.

**Elections au Tribunal de commerce**

L'élection annuelle des juges consulaires aura lieu le mercredi 18 novembre 2020. Cinq postes de juges consulaires sont à pourvoir. Les électeurs concernés sont appelés à voter par correspondance. La liste des votants sera close le mardi 17 novembre à 18h pour le premier tour de scrutin. Le second tour éventuel aura lieu le mardi 1er décembre 2020. Conformément aux dispositions de l'article L.723-1 du code de commerce, le collège électoral est composé : des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ; des juges en exercice du Tribunal de commerce de Tarbes ; des anciens juges du Tribunal de commerce de Tarbes.

**Deux nouveautés à Aquensis**

Aquensis présente deux nouveautés : l'Aqua Qi Gong avec Sylvain Dusserm, le samedi matin à 10h dans le grand bassin d'Aquensis. Utiliser la force de l'eau qui favorise le balancement, ce qui amé-

liore l'ancrage et l'équilibre. La résistance de l'eau est bénéfique pour les mouvements des bras et des mains. C'est une pratique évolutive et complète, qui permet un travail cardio-vasculaire important. Chacun peut régler la résistance et l'intensité de ses exercices pour adapter son effort pendant toute la durée du cours de 45 mn. Le Cross Training Teens le samedi à 14h en salle de Fitness (atelier de 45 mn réservé aux ados de 12 à 15 ans) : découverte des mouvements fonctionnels (pousser, tirer, jeter, attraper, se baisser...) via des exercices de cardio, de gymnastique et d'endurance. L'intensité et la difficulté de l'exercice proposé sont adaptés au niveau de l'adolescent, pour une progression personnalisée (sur réservation uniquement). Informations [www.aquensis.fr](http://www.aquensis.fr)

**Halloween au Château Fort de Lourdes**

2ème édition d'Halloween au Château Fort de Lourdes, qui invite les enfants de 4 à 15 ans, ainsi que leur famille, à participer au parcours-jeu

autour du thème de la potion magique. L'animation se déroule mercredi 28 octobre de 14h à 16h30 (départ toutes les 15 mn). Inscription obligatoire 05 62 42 37 37.

**« Jazz en itinérance » à Arras-en-Lavedan, vendredi 30 octobre**

Déambulation avec la compagnie Pall()ade, dans le parcours d'art du village d'Arras-en-Lavedan avec mise en poésie, voix, corps et matière sonore (à 17h30 au bistrot librairie Le Kairn). Libre vagabondage orchestré avec La Fanfare d'occasion... improvisations dans la note et dans le geste, dans l'espace et dans le sens, cette petite bande nous emmènera certainement où on ne l'attend pas (à 19h, salle des fêtes). Repas convivial et buvette à 20h. Concert Mortelle randonnée d'après les musiques de Carla Bley (21h30 à la salle des fêtes). Dans le cadre d'Escales d'automne (CD 65) en partenariat avec l'association Jazz Pyr' et avec la participation de la commune d'Arras-en-Lavedan.